

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

ABANDON DES POURSUITES

L'Officier du Ministère Public

2

Maître Yohan DEHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Après examen de cette affaire, je vous informe que j'ai décidé d'abandonner les poursuites à l'encontre de votre cliente.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025386 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE À MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE.**
Infraction(s) relative(s) à :

Infraction(s) relevée(s) à

au point kilométrique dans le sens

en date du :

par procès verbal n°

dressé par

:, avec le(s)

véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de

pour une vitesse

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.413-14 SI C.ROUTE.
ART.R.413-14 SI AL. 1.3 POLITE

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MEAUX le 18/12/2023

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIQUE

